



# Lettre d'information n°5 | Novembre 2010

## Site NATURA 2000 "Vallée de l'Argenton"



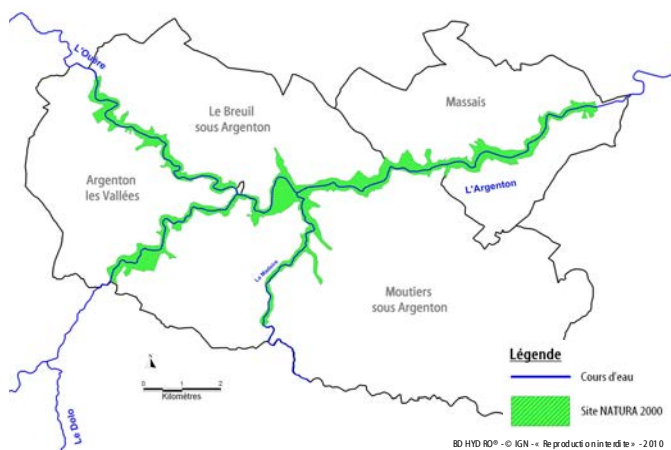
### Sommaire

- p.2 : L'ANIMATION DU SITE
- p.3 : 2010, OÙ EN EST-ON ?
- p.4 : NOUVELLE ESPECE !
- p.4 : LES OUTILS DE GESTION

## CHANGEMENT D'ANIMATEUR !

Le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » vient de changer d'animateur. Le bureau d'études BIOTOPE terminant sa mission fin 2009, un appel à candidature a été lancé en fin d'année dernière. La Communauté de Communes de l'Argentonnais (CCA) s'est portée candidate et a été désignée nouvelle structure animatrice le 23 septembre 2009 lors d'un Comité de pilotage présidé par Mme la Sous-préfète de Bressuire.

M. Claude FERJOU, nouveau Président du Comité de pilotage (COFIL), travaillera en étroite relation avec Guillaume KOCH, chargé de l'animation, pour une durée de 3 ans.



Site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

## MISE A JOUR DU DOCOB

Le Document d'Objectifs (DOCOB), document de référence définissant les mesures de gestion du site, sera mis à jour. Le périmètre du site a subi quelques ajustements et une nouvelle espèce est à inscrire (voir p.4). Le DOCOB est un document non figé qui progresse selon l'évolution du site et des activités présentes.

## EDITO

**N**ATURA 2000 est un réseau européen de sites de grande valeur biologique abritant des espèces et des habitats dits d'Intérêt Communautaire qui doivent être préservés. La désignation de ces sites s'appuie sur deux directives européennes : la directive « Oiseaux » (1979) et la directive « Habitats » (1992).

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton a vu le jour en 2004. Pour faire vivre ce site, la mission d'Animation a été confiée à un prestataire privé, le bureau d'études BIOTOPE qui est intervenu jusqu'à fin 2009.

Consciente de la richesse de son patrimoine naturel, la Communauté de Communes de l'Argentonnais a souhaité prendre en charge cette mission. C'est un véritable outil de gestion qui permettra de préserver et valoriser les milieux naturels, autrefois entretenus par nos anciens. La CCA a donc à cœur de faire vivre ce site et d'accompagner chaque propriétaire et usager pour que les activités d'aujourd'hui permettent de préserver notre patrimoine de demain.

**Robert GIRAULT**  
Président de la CCA  
Conseiller Général des Deux-Sèvres

Cordialement

**Claude FERJOU**  
Président du Comité de Pilotage  
Vice-président de la CCA

Cordialement



La Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*), protection nationale

## L'ANIMATION DU SITE

Le changement d'animateur va marquer un tournant dans la vie du site NATURA 2000 de la Vallée de l'Argenton. En prenant cette compétence, la Communauté de Communes de l'Argentonnois (CCA) devient la première collectivité en Poitou-Charentes à assurer l'animation d'un site NATURA 2000. C'est donc une volonté forte de la part de la CCA, de mieux connaître, préserver et valoriser la richesse de la vallée, tout en favorisant les échanges avec les propriétaires.

### ■ ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

La CCA va accompagner les propriétaires pour l'élaboration, le suivi et le renouvellement de leur contrat NATURA 2000.

Elle se tient à disposition de toute personne désirant des informations sur le patrimoine naturel, les outils de gestion existants ou encore les droits et devoirs des propriétaires.



Suivi de chantier au Clos de l'Oncle Georges

La CCA veillera également à ce que des projets ou activités futures ou existantes, ne soient pas préjudiciables à la préservation des espèces et des habitats du site NATURA 2000.

### ■ ANIMATION ET SENSIBILISATION

Afin de mieux faire connaître les richesses de la vallée de l'Argenton, la CCA a choisi de mettre en place des actions de sensibilisation. Différentes animations seront réalisées au fil des saisons, pour sensibiliser les propriétaires du site, mais également les scolaires et les adultes, aux enjeux de la vallée.

Ces animations seront l'occasion de présenter les milieux naturels, les espèces ou la gestion des parcelles.

Par exemple, des « Nuits de la chauve-souris » sont prévues chaque année pour découvrir ces animaux mystérieux et fort utiles pour notre environnement.



Animation au Clos de l'oncle Georges avec le centre de loisirs d'Argenton les Vallées

Toute fois, l'animateur se tient à disposition des personnes ne pouvant se rendre à ces sorties collectives, pour venir sur les parcelles afin de répondre à vos questions.

### ■ SUIVIS BIOLOGIQUES

Au cours de ces 3 ans, différents suivis sur la faune, la flore ou encore les habitats naturels seront menés. L'objectif est d'évaluer leur état de conservation, d'identifier les pratiques qui les menacent, et si besoin de définir les travaux nécessaires à leur préservation. Pour 2010, 4 types de suivi étaient au programme :

- Loutre/Ca stor : recherche des indices de présence de la Loutre d'Europe (notamment des épreintes : crottes), ainsi que du Castor d'Europe (des coupes de bois ayant été observées en 2008) sur l'ensemble du site.
- Triton Crêté : prospections des mares présentes dans le site, pour évaluer les populations de cet amphibien.
- Chauves-souris : captures au filet et écoute au détecteur à ultrasons.
- Habitats : mares temporaires méditerranéennes, herbiers de renoncules aquatiques et milieux rocheux.

Certains suivis nécessitent des prospections sur terrains privés, souvent plusieurs fois dans l'année.

Dès que possible, les propriétaires seront prévenus. Ceux qui ne veulent pas que leurs terrains soient prospectés sont priés de le faire savoir. De même, ceux qui sont intéressés pour participer aux suivis, seront associés à ce travail.



Deux Grands Rhinolophes



Pelouses suraffleurements rocheux



Épreintes de Loutre



Coupe de Castor sur l'Argenton

## 2010 : OÙ EN EST-ON ?


Après 5 ans d'animation, le résultat est positif. En effet 6 contrats NATURA 2000 ont été signés, ce qui est élevé par rapport à la taille du site (environ 740 ha).

Sur ces 6 contrats, 3 ont été signés sur terrains privés (à Argenton les Vallées) et 3 autres sur terrains publics (communes de Massais, Argenton les Vallées et Communauté de Communes de l'Argentonnais). On peut donc noter une bonne adhésion que ce soit au niveau des propriétaires privés et des collectivités. Les 1<sup>ers</sup> contrats signés en 2004/2005 sont arrivés à terme et leur renouvellement est en cours pour la période 2011/2015.

Les travaux engagés grâce aux contrats, généralement des réouvertures de coteaux par débroussaillage, se sont avérés efficaces, car les habitats repérés ont pu retrouver des conditions plus favorables et permettre à la flore de se développer.

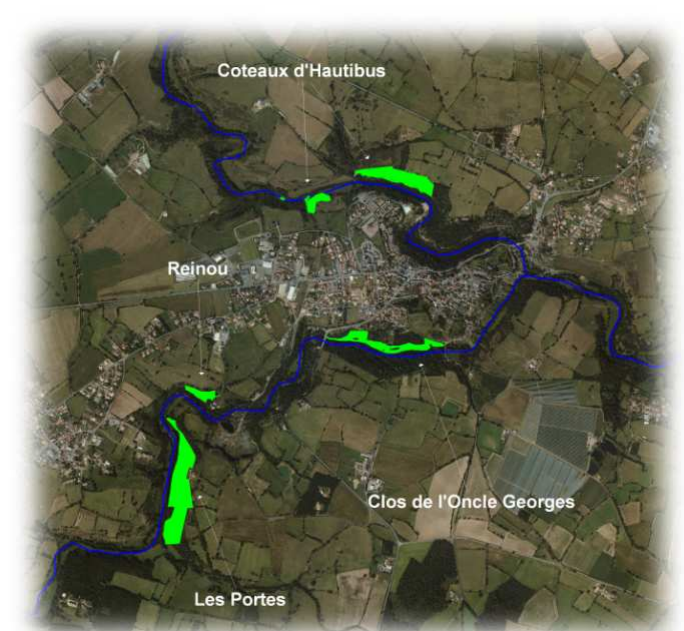
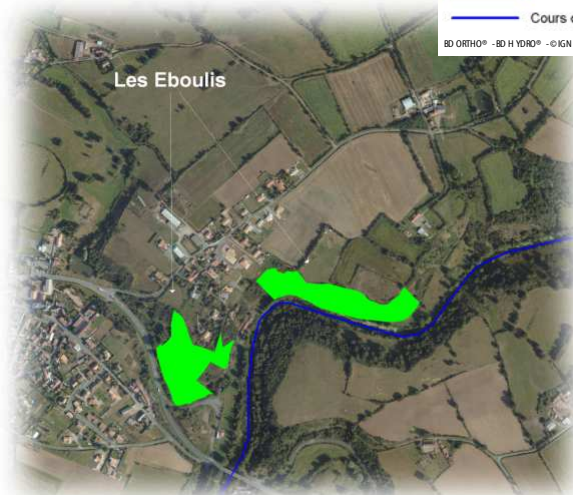
Les contrats NATURA 2000	Statut des parcelles contractualisées	Surface	Date de signature
Les Portes	privées	5,17 ha	2004
Coteaux d'Hautibus	privées	0,68 ha	2005
Reinou	privées	0,59 ha	2004
Hautibus / Lac	publiques	1,48 ha	2004
Les Eboulis - Massais	publiques	1,49 ha	2006
Le Clos de l'Oncle Georges	publiques	2,10 ha	2008

### Légende

 Parcelles en Contrat NATURA 2000

 Cours d'eau

BD ORTHO® - BD HYDRO® - ©IGN - « Reproduction interdite » - 2010

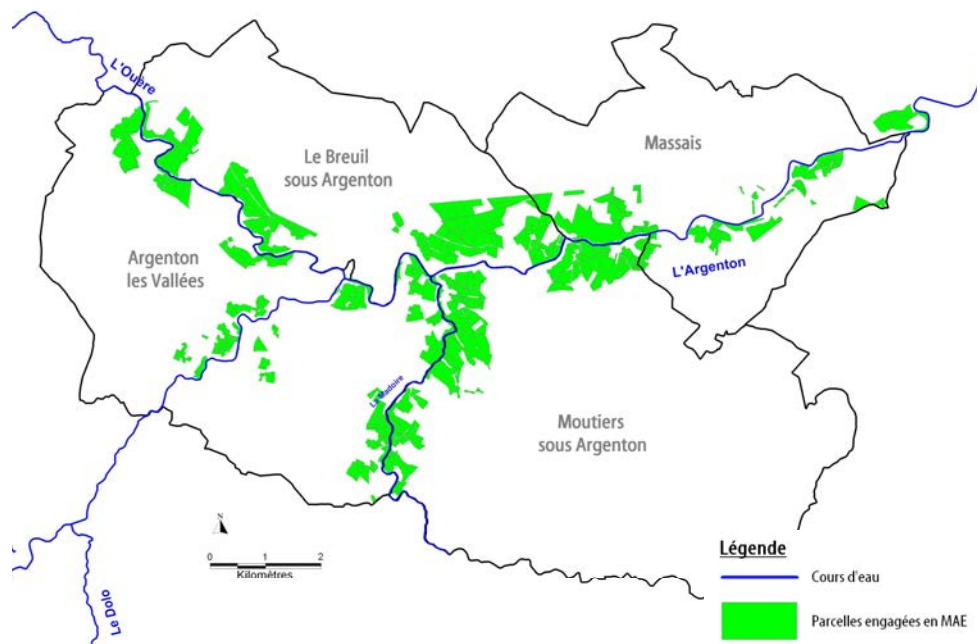


## REPRISE DES MAE

Les agriculteurs de la vallée ont, depuis plusieurs années, la possibilité de s'engager dans des mesures plus respectueuses de l'environnement. Cette année, les Mesures Agro-Environnementales (MAE) font suite aux Contrat d'Agriculture Durable (CAD) pour la gestion des haies, prairies et coteaux de la vallée.

Pas moins de 30 exploitants ont pu souscrire des MAE avant le 15 mai 2010. Ce qui représente une surface totale de 1 036,85 ha et un linéaire de haies de 52.8 km, engagés dans une gestion équilibrée entre l'activité agricole et la préservation de la vallée.

L'exploitant s'engage pour 5 ans pendant lesquels il doit respecter un cahier des charges précis et enregistrer chaque intervention réalisée.



Périmètre de la zone éligible aux MAE et parcelles engagées en 2010

BD HYDRO® - ©IGN - « Reproduction interdite » - 2010

## NOUVELLE ESPECE !

Le Triton Crêté est un amphibien qui vit dans les mares bocagères de notre territoire. Cette espèce n'avait pas été repérée lors des inventaires qui ont précédé la mise en place du site NATURA 2000. C'est lors des suivis faune/flore menés par la CCA, que ce Triton a pu être identifié dans différents points d'eau de la vallée de l'Argenton.



Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Il bénéficie, au même titre que tous les autres amphibiens, d'une protection nationale. Mais il est également inscrit sur les annexes II et IV de la Directive « Habitats Faune Flore » et sur l'annexe II de la Convention de Berne.

Cette espèce dite « d'Intérêt Communautaire » est en cours d'inscription sur le DOCOB de la Vallée de l'Argenton.

## LES OUTILS DE GESTION

### Le contrat NATURA 2000

C'est un contrat de 5 ans signé entre l'État et le propriétaire des parcelles éligibles. Pour être éligible, la ou les parcelles doivent être situées dans le périmètre du site NATURA 2000 et que l'habitat repéré soit concerné par une ou plusieurs mesures de gestion inscrites au DOCOB.

Le propriétaire a plusieurs possibilités pour la réalisation des travaux : faire réaliser les travaux par une entreprise, confier la gestion des parcelles à un organisme ou faire lui-même les travaux.

Le coût des travaux peut être pris en charge intégralement par des fonds de l'Europe et de l'État.

### La charte NATURA 2000

La charte NATURA 2000 est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation du site.

Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains, et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Sa durée est de 5 ans, renouvelable, et n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle permet l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment dans le domaine forestier où l'adhésion à la charte NATURA 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

L'adhésion à la charte NATURA 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat NATURA 2000 et inversement.

### Les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Les MAE concernent uniquement les parcelles déclarées en Surface Agricole Utile (SAU). Elles visent directement les exploitants qui peuvent souscrire à ces mesures et être rémunérés sur la base d'un forfait.

La zone éligible aux MAE est toute fois plus grande que le site NATURA 2000. Mais elle reste plus restreinte que les limites servant auparavant pour les CAD (Contrat d'Agriculture Durable).

5 types de mesures sont proposées :

- 2 mesures « Prairies »
- 2 mesures « Haies »
- 1 mesure « Landes et coteaux embroussaillés »

Le montant des forfaits varie selon le type de mesure choisie et l'engagement court pour 5 ans.

Pour les M.A.E, c'est la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres qui a été désignée comme opérateur.

La CCA intervient seulement pour l'expertise environnementale des parcelles, précédant la souscription aux MAE.



Prairie naturelle à orchidées, engagée en MAE

## QUELQUES RICHESSES DE LA VALLEE ...



L'Orpin d'Angers (*Sedum andegavense*)  
Protection nationale



L'Isoète épineux (*Isoetes histrix*)  
Protection nationale  
Famille des Fougères !



Le Glaïeul d'Illirie (*Gladiolus illyricus*)  
Protection régionale



La Rainette arboricole (*Hyla arborea*)  
Protection nationale



Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)  
Soumis à réglementation Communautaire et Internationale  
Plus grand coléoptère d'Europe !

## CONTACTS

Guillaume KOCH  
Animateur du site NATURA 2000

Communauté de Communes de l'Argentonnois  
11, place Léopold Bergeon - 79150 ARGENTON LES VALLEES  
Tel : 05 49 65 92 07  
Fax : 05 49 65 97 44  
Mail : ccargentonnois.env.ironnement@orange.fr

Julie CADU  
Conseillère Agro-Environnementale

Chambre d'agriculture de Bressuire  
81, rue de Chachon - BP15 - 79301 BRESSUIRE Cedex  
Tel : 05 49 81 24 50  
Fax : 05 49 74 10 64  
Mail : julie.cadu@deux-sevres.chambagri.fr